

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

S-Monovettes GlucoEXACT

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# Utilisation de la substance/du mélange

Pour la détermination du glucose.

#### Utilisations déconseillées

Voir le mode d'emploi - SARSTEDT S-Monovette® système de prélèvement sanguin sur www.sarstedt.com.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

Société: SARSTEDT AG & Co. KG

Rue: Sarstedtstraße 1 Lieu: D-51588 Nümbrecht

Boîte postale: 1220

D-51582 Nümbrecht

Téléphone: +49 (0)2293 / 305 - 0 Téléfax: +49 (0)2293 / 305 - 2470

e-mail: info@sarstedt.com

Interlocuteur: Dr. Daniel Will Téléphone: +49 (0)2293 / 305 - 4500

Jochen Hoffmann

e-mail: sicherheitsdatenblatt@sarstedt.com

Internet: www.sarstedt.com
Service responsable: Centre R & D

Fournisseur

Société: SARSTEDT S.A.R.L.

Rue: Route de Gray - Z.I. des Plantes

Lieu: F-70150 Marnay

Téléphone: +33 (0) 3 8431 9595 Téléfax: +33 (0) 3 8431 9599

e-mail: info.fr@sarstedt.com Internet: www.sarstedt.com

## **1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre Antipoison et de Toxicovigilance: +33 (0) 1 45 42 59 59

# Information supplémentaire

Toutes les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité se réfèrent au produit non utilisé et à sa préparation.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### Conseils supplémentaires

aucune/aucun

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Numéro de révision: 1 F - FR



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 2 de 9

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Caractérisation chimique

S-Monovettes GlucoEXACT contiennent < 445 µl de solution stabilisante.

# Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification SGH	•			
5949-29-1	Acide citrique monohydraté				
	201-069-1		01-2119457026-42		
	Eye Irrit. 2; H319				
7789-23-3	fluorure de potassium			1 - < 5 %	
	232-151-5	009-005-00-2			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3; H331 H311 H301				
65501-24-8	Acide éthylènediaminotétraacétique sel tripotassique				
	241-543-5				
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique monohydraté	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 11700 mg/kg		
7789-23-3	232-151-5	fluorure de potassium	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 245 mg/kg		

F-FR

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

# Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

# Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

# Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 3 de 9

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir, en plus de la matière première, des produits de combustion dont la composition toxique et/ou irritante est indéfinissable. Les produits de combustion peuvent contenir, entre autre : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Voir le mode d'emploi - SARSTEDT S-Monovette® système de prélèvement sanguin sur www.sarstedt.com.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Voir le mode d'emploi - SARSTEDT S-Monovette® système de prélèvement sanguin sur www.sarstedt.com. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements contaminés.

# Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# Conseils pour le stockage en commun

Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour la détermination du glucose.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 4 de 9

## Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	 Moment de prélèvement
7789-23-3	Fluorures de potassium	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	 au début du poste

# 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

### Protection respiratoire

Non requis si utilisé comme prévu.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour

pH-Valeur: 5,06

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: non déterminé

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

**Dangers d'explosion** 

Pas de données disponibles.

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Numéro de révision: 1 F - FR



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 5 de 9

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Pas de données disponibles.

Pression de vapeur:

Densité:

1,059 g/cm³

Hydrosolubilité:

complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 10.2. Stabilité chimique

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, de l'acide fluorhydrique est formé.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles pour le mélange.

# Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec acides.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

F-FR

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 6 de 9

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
5949-29-1	Acide citrique monohydraté					
	orale	DL50 mg/kg	11700	Rat		OCDE 402
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		OCDE 402
7789-23-3	fluorure de potassium					
	orale	DL50 mg/kg	245	Rat	IUCLID (International Uniform ChemicaL Information Database)	
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

aucune/aucun

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d] Espèce	Source	Méthode
5949-29-1	Acide citrique monohydrate	é			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440 - 760 mg/l	96 h Leuciscus idus ( dorée)	aunée IUCLID (International Uniform ChemicaL Information Database)	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 7 de 9

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
5949-29-1	Acide citrique monohydraté	-1,72
7789-23-3	fluorure de potassium	-0,77

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport	tarraatra	/ADD/DID
Transport	terrestre	(AUR/RIU)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementat	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
---	---

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

transport de l'ONU:



Date de révision: 08.07.2021

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

S-Monovettes GlucoEXACT

Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

**14.2. Désignation officielle de**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 et 7.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le mélange n'est pas destiné au transport en vrac.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Instructions de l'association professionnelle des matières premières et de l'industrie chimique (BG RCI)

(Allemagne):

M005 Fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique et fluorures inorganiques

M050 Manipulation de matières dangereuses

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Premier point.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# S-Monovettes GlucoEXACT

Date de révision: 08.07.2021 Page 9 de 9

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)